

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		ARTISTE MUSICIEN													
Nature de l'activité (1)		11 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET									si exercice en société (2)	AV		Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL			
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)						DA									
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	<b>50 140</b>	100,70 %	
R E C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB			
	3	Honoraies rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)										(3)	AC	<b>347</b>	0,70 %
	4	Montant net des recettes										AD	<b>49 793</b>	100,00%	
	5	Produits financiers (4)										AE			
	6	Gains divers (5)										AF	<b>2 663</b>	5,35 %	
	7											AG	<b>52 456</b>	105,35 %	
	3	8	Achats (6)										BA	<b>342</b>	0,69 %
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N N E L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB		
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	<b>149</b>	0,30 %
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD		
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY		
	13		Autres impôts										BS	<b>91</b>	0,18 %
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	<b>1 932</b>	3,88 %
	15	Loyer et charges locatives										BF	<b>2 642</b>	5,31 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW			
	17	Entretien et réparations			250 0,50 %							Total : Travaux, Fournitures et Services Exterieurs			
	18	Personnel intérimaire													
	19	Petit outillage (11)			1 215 2,44 %										
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité			326 0,65 %										
	21	Honoraies ne constituant pas les rétrocessions (11)			3 001 6,03 %							Total : Transport et déplacements			
	22	Primes d'assurances			124 0,25 %										
	23	Frais de véhicules (12)			1 445 2,90 %										
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)			...										
24	Autres frais de déplacements (voyages...)			1 739 3,49 %							BJ	<b>3 184</b>	6,39 %		
25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires					BT	<b>4 541</b>					BK	<b>4 646</b>	9,33 %
		dont cotisations facultatives Madelin	BZ	105	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite					BU					
26	Frais de réception, de représentation et de congrès			920 1,85 %											
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone			792 1,59 %							Total : Frais divers de gestion				
28	Frais d'actes et de contentieux														
29	Cotisations syndicales et professionnelles			BY	52 0,10 %										
30	Autres frais divers de gestion				1 087 2,18 %										
31	Frais financiers (14)											BN	<b>101</b>	0,20 %	
32	Pertes diverses (15)											BP	<b>20</b>	0,04 %	
33									TOTAL (lignes 8 à 32)				BR	<b>20 875</b>	41,92 %

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

**ARTISTE MUSICIEN**

N° SIRET

11 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	<b>31 581</b>	63,42 %					
	35	Plus-values à court terme (16)						CB							
	36	Divers à réintégrer (17)						CC	<b>3 489</b>	7,01 %					
	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)						CD							
	38							TOTAL (ligne 34 à 37)	CE	<b>35 070</b> 70,43 %					
	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)						CF							
	40	Frais d'établissement (19)						CG							
	41	Dotation aux amortissements (20)						CH	<b>1 029</b>	2,07 %					
	42	Moins-value à court terme						CK							
	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL						
43		dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT									
		dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO									
		dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ									
	44	Déficit Société civile de moyens (18)						CM							
	45							TOTAL (lignes 39 à 44)	CN	<b>1 029</b> 2,07 %					
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)						CP	<b>34 041</b>	68,37 %					
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)						CR							
5			Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	<b>2 148</b>						
		Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY	<b>511</b>						
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					CZ							
6		Contribution économique territoriale (23)	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU	<b>30 767</b>						
7		Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Véloréacteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.													
		Désignation des véhicules :													
		Modèle(s)	Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	(2)	Barème BIC	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiques à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)					
			T		X		Type de carburant (3)								
		Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->													
		Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035													
								A		B					